

Compte rendu des décisions
Comité national de consultations sur le réaménagement des effectifs (CNCRE)
Réunion du 15 août 2012

Point	Responsables des mesures de suivi
<p>1. Aliénation des biens</p> <p>M. Falardeau a informé les syndicats des principales étapes que doivent suivre les ministères fédéraux avant de fermer un site. Dans un premier temps, une évaluation environnementale doit être effectuée, la valeur patrimoniale de tout bâtiment de plus de 40 ans doit être considérée et un plan d'affaire viable doit être approuvé par les intervenants appropriés. Selon le site, le droit de propriété peut également entrer en ligne de compte. Par exemple si ce dernier est sujet, a des droits ancestraux ou est affecté par des traités signés avec les Premières Nations, s'il s'agit d'un édifice classé et/ou s'il s'agit d'une cession stratégique ou ordinaire. Le processus peut s'étendre sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Le ministère est alors responsable de l'entretien de la propriété, conformément aux règlements municipaux, soit entre autres la tonte de la pelouse et l'entretien de la route afin de s'assurer que les pompiers aient accès au bâtiment.</p>	<p>Aucune mesure de suivi</p>
<p>2. Approbation de l'ordre du jour et examen du compte rendu des décisions de la réunion du 18 juillet 2012</p> <p>Le compte rendu des décisions est approuvé.</p> <p>Mesure de suivi : le formulaire de soumission de points à l'ordre du jour (point n° 8) sera envoyé aux syndicats avant la fin de la semaine. <i>(Terminée le 23 août 2012)</i></p>	<p>C. O'Flaherty</p>
<p>3. Rapport sur les données des employés touchés</p> <p>Des données sur les situations de réaménagement des effectifs (employés optants, placements, processus de sélection des fonctionnaires aux fins de maintien en poste ou de mise en disponibilité, départs, échanges de postes) et un aperçu des employés touchés classé par syndicats, indiquant les changements de statut des employés touchés par le réaménagement des effectifs ont été remises aux représentants syndicaux une semaine avant la réunion.</p> <p>Un aperçu de la situation et des choix effectués par les employés dont la période de réflexion, à titre d'employé optant, se terminait le 9 août également donné aux participants. Des progrès considérables ont été constatés en ce que, des 261 employés ayant été avisés de leur statut d'employé optant le 11 avril, 219</p>	<p>Aucune mesure de suivi</p>

Compte rendu des décisions
Comité national de consultations sur le réaménagement des effectifs (CNCRE)
Réunion du 15 août 2012

Point	Responsables des mesures de suivi
<p>de ces cas ont été résolus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 72 d'entre eux demeureront dans la fonction publique (45 ont été nommés à des postes au sein d'AAC et 27 à des postes au sein d'autres ministères fédéraux) • 147 ont choisi un paiement à titre de Mesure de soutien à la transition (MST) <p>De ce groupe d'employés, 42 cas n'ont pas encore été résolus soit 34 qui ont été déclarés excédentaires et 8 dont le statut n'est pas encore défini puisque nous n'avons pas encore reçu leurs formulaires d'option.</p> <p>Un résumé des informations pour chacun des représentants des agents négociateurs sera envoyé par courriel à chaque syndicat d'ici la fin de la semaine. <i>(Terminée le 21 août 2012)</i></p> <p>Les listes actualisées des employés touchés et de leur situation d'emploi seront envoyées à chaque syndicat la semaine prochaine. <i>(Terminée le 21 août 2012)</i></p> <p>Des renseignements sur le statut des employés qui ont reçu une lettre d'option le 30 avril seront fournis à la prochaine réunion.</p> <p>Des données sur les échanges de postes ont été présentées. Jusqu'à présent, AAC a effectué 80 échanges de postes. Un total de 245 échanges de postes a été effectué dans l'ensemble de la fonction publique. Sur le total des employés d'AAC touchés, 45 % de ceux qui désiraient faire un échange de postes ont pu le faire.</p>	<p>L. Kuhl</p> <p>L. Kuhl</p> <p>J. Bélisle</p>
<p>4. Mise à jour sur les comités de réaménagement des effectifs</p> <p>En date du 8 août 2012, les comités locaux et régionaux ainsi que les comités de direction générale avaient tenu 60 réunions. Les comités pour Saint-Jean-sur-Richelieu et pour Kapuskasing ont tenu leur dernière réunion en juillet et, conformément à la décision des membres, ne se réuniront plus.</p> <p>Le représentant du Syndicat de l'agriculture a indiqué qu'il éprouvait une certaine frustration en raison du fait que certains gestionnaires s'absentaient et n'envoyaient pas de remplaçant. Les syndicats sont invités à transmettre toute question concernant des points précis à Ceci O'Flaherty.</p>	<p>Représentants syndicaux</p>

Compte rendu des décisions
Comité national de consultations sur le réaménagement des effectifs (CNCRE)
Réunion du 15 août 2012

Point	Responsables des mesures de suivi
<p>5. Questions soumises par les syndicats</p> <p><u>Les syndicats devraient avoir une liste de tous les échanges de postes effectués avec succès.</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Le Syndicat de l'agriculture aimerait avoir une liste sur laquelle apparaîtraient le nom et le lieu de mutation de tous les employés qui ont été nommés à des postes au sein d'AAC à la suite d'un échange de postes. Cette liste devrait inclure les personnes provenant de l'extérieur d'AAC de manière à s'assurer que tous les employés sont représentés comme il se doit.• Les renseignements concernant les nouveaux employés sont transmis au syndicat mensuellement au moyen du système de paie. De plus, les listes à jour des employés touchés, qui sont envoyées aux syndicats chaque mois, contiennent des renseignements sur la nomination et indiquent si cette dernière est au sein d'AAC ou ailleurs dans la fonction publique. <p><u>Les syndicats aimeraient qu'on les informe lorsque la gestion s'objecte un à un échange de postes.</u></p> <p>AAC ne consigne pas ces renseignements. D'ailleurs, ni la Directive sur le réaménagement des effectifs, ni les annexes aux conventions collectives n'exigent la divulgation de ce type de renseignements.</p> <ul style="list-style-type: none">• Tel que mentionné lors des réunions précédentes, s'il y a une question qui n'a pas été résolue, les représentants syndicaux sont invités à les acheminer avec les renseignements pertinents à l'adresse suivante : umc.csp@agr.qc.ca. <p><u>Les postes vacants ne devraient-ils pas tous être attribués aux membres ayant un statut prioritaire? Le Syndicat de l'agriculture aimerait obtenir une liste de tous les postes vacants et être informé de ce qu'on prévoit faire avec ces postes.</u></p> <ul style="list-style-type: none">• AAC a mis sur pied un mécanisme afin de s'assurer que les candidatures du personnel d'AAC soient considérées avant celles des candidats provenant de l'extérieur. Un document indiquant toutes les mesures de dotation nécessitant l'approbation du Comité de gestion horizontale	<p>Aucune mesure de suivi requise</p> <p>Représentants syndicaux</p>

Compte rendu des décisions
Comité national de consultations sur le réaménagement des effectifs (CNCRE)
Réunion du 15 août 2012

Point	Responsables des mesures de suivi
<p>a été envoyé aux syndicats le 14 août.</p> <ul style="list-style-type: none"> À ce jour, il serait très difficile de fournir une liste exacte de tous les postes vacants et des plans de dotation y afférents. Étant données les réorganisations en cours dans certaines directions générales, il se peut que certains postes vacants s'avèrent ne plus être nécessaires. <p><u>Option C : indemnité d'études. Les syndicats demandent que la formule appropriée « établissement d'enseignement reconnu » soit employée de manière constante et ils veulent connaître la stratégie d'AAC en matière de communication avec les employés.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> À la réunion sur le réaménagement des effectifs de la Direction générale des sciences et de la technologie, on a informé les syndicats que la Direction générale des ressources humaines a préparé un document concernant l'option C et l'indemnité d'études. Le document indique que l'établissement d'enseignement doit être « accrédité et reconnu ». AAC veillera à utiliser de manière constante la formule appropriée en ce qui a trait aux établissements d'enseignement reconnus. De plus, les représentants syndicaux demandent qu'on leur transmette, au préalable, le communiqué afin qu'ils puissent l'examiner et le commenter avant qu'il ne soit distribué aux employés. Le communiqué sera transmis aux représentants syndicaux pour fin de commentaire et ce dès qu'il sera disponible. (Terminée le 23 août 2012) 	<p>L. Kuhl en informera les services chargés de la dotation</p>

PROCHAINE RÉUNION

La date de la prochaine réunion sera le 11 septembre, de 13 h à 15 h, au 560, rue Rochester, Salle 23.